



Tables 1, 2, 3 et 5

## Fonds de justice sociale

### Que demandons-nous?

Que l'employeur contribue un cent (0,01 \$) par heure travaillée par employé-e au Fonds de justice sociale de l'AFPC qui servira à financer des projets de justice sociale au Canada et à l'étranger.

Le Fonds financera des projets axés sur :

- des activités de développement international;
- des initiatives de développement et de lutte contre la pauvreté au Canada;
- des secours d'urgence au Canada et ailleurs dans le monde;
- des échanges entre les travailleurs et travailleuses;
- l'éducation des travailleurs et travailleuses au Canada et ailleurs dans le monde.

### Pourquoi nous le demandons?

En lançant son Fonds de justice sociale, à son congrès triennal de 2003, l'AFPC s'est jointe à une longue liste de syndicats canadiens qui avaient aussi créé un fonds de justice sociale. Il s'agit, notamment, du Syndicat des métallos (MUA), des Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA), du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP), du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP).

Comme peuvent l'attester ces syndicats, les fonds de justice sociale représentent une réponse réelle et concrète à l'arrivée de la mondialisation, qui vise l'accroissement des profits des multinationales au mépris total des droits des travailleurs et des travailleuses et des membres des collectivités. La mondialisation du commerce commande la mondialisation des droits de la personne et des droits des travailleurs et des travailleuses.

En travaillant ensemble, en échangeant des renseignements, en élaborant des programmes d'éducation communs et en renforçant les organisations de travailleurs et de travailleuses, les fonds de justice sociale représentent un contrepoids important au secteur des entreprises dans tous les pays. Parallèlement, les fonds de justice sociale ont la capacité d'aider les travailleurs et les travailleuses dans les pays où ils vivent et travaillent, d'améliorer le développement économique ainsi que la santé et la sécurité au travail et, enfin, de garantir l'égalité des sexes.

### Qu'a répondu l'employeur?

Jusqu'à présent, l'employeur n'a pas fourni de réponse officielle à cette revendication.

